

Délibération n° 2022 04 19-05 : FINANCES –
Demande de subventions au titre des amendes de
police 2022 – Opération Création d'un
cheminement mobilités durables - Rue des
Chardons 69670 VAUGNERAY.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/04/2022
En exercice :	33	
Présents :	23	Affichage de la convocation : 12/04/2022
Pouvoirs :	9	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 21/04/2022
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Roland BADOIL, Carine BERNY, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Aline DURAND donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Sylvain BARCET donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD M Stéphane GILLET donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Véronique DUMAS donne pouvoir à M Olivier DEROZARD M Philippe LARGE donne pouvoir à M Gérard DUPLAT Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à M Yohann DUMAS M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Daniel MALOSSE		
Absents ou excusés :		
Mme Sylvie RAZY.		

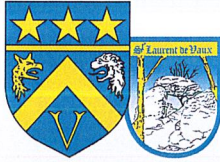
M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Conseil départemental a sollicité la commune pour connaître les dossiers susceptibles de bénéficier du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. La commune souhaite développer les déplacements alternatifs à la voiture individuelle. La rue des Chardons étant étroite, un cheminement piéton a été créé l'année dernière au niveau du parking du cimetière afin d'amorcer une liaison pour les modes alternatifs à la voiture individuelle dans cette rue.

La deuxième phase de cette liaison est l'objet d'une demande de subventions au titre des amendes de police 2022. Il s'agit de créer un cheminement mobilités durables débutant au niveau de la rue des écoles, passant par le Parc du Centenaire et se poursuivant entre la salle polyvalente et des places de stationnements publics. Par des travaux d'aménagement d'un cheminement dédié à la mobilité durable, cet axe stratégique sera d'abord sécurisé et encouragera les riverains et usagers des équipements publics s'y trouvant à cheminer à pieds.

Les travaux du projet de création du cheminement pour les mobilités durables rue des Chardons se décomposent comme suit :

- Pose de « pas japonais » sur les surfaces enherbées du Parc du centenaire afin de faciliter le passage des piétons (voir devis Point P joint),
- Décapage, empierrage, pose de bordure et mise en place d'un béton drainant pour le cheminement mobilités durables passant entre les places de stationnements et la salle polyvalente (voir devis entreprise Carret joint),
- Mise en place de 18 bornes en bois devant chaque place de stationnement pour éviter que les véhicules ne s'avancent sur le cheminement piéton (voir devis entreprise Carret joint),



Délibération n° 2022 04 19-05 : FINANCES –
Demande de subventions au titre des amendes de
police 2022 – Opération Création d'un
cheminement mobilités durables - Rue des
Chardons 69670 VAUGNERAY.

- Mise en œuvre de banc-fauteuils afin de faciliter une pause aux piétons au niveau de l'espace vert marquant l'aboutissement du cheminement sur la rue des Chardons (devis banc fauteuils Manutan)

Le coût prévisionnel des travaux est de 17 000 euros HT avec un début des travaux au 1er trimestre 2022.

Afin de réaliser cet aménagement, il convient de solliciter une subvention du Département au titre des amendes de police 2022 pour un montant 13 600 € soit un taux de subvention de 80 %.

Vu le règlement des amendes de police,

Vu la notice explicative du projet,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

SOLLICITE du Département une subvention au titre des amendes de police 2022 d'un montant de 13 600 € pour la réalisation du projet de création d'un cheminement mobilités durables.

S'ENGAGE à réaliser les travaux prévus au budget principal de la commune

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

21/04/2022

et de la publication en mairie le 21/04/2022

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

